Dossier



# JOURNÉE NATIONALE DES ASSISTANTS MATERNELS

THÈME DE LA 12<sup>E</sup> ÉDITION : LES COMPTINES ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Samedi 19 novembre 2016 • Palais de la Source

Le Département aux côtés des Réunionnais



# ÉDITORIAL



La question des modes de garde d'enfants est un enjeu majeur à La Réunion où la démographie est supérieure à la moyenne nationale. Souvent, les parents rencontrent des difficultés à surmonter cette problématique, faute de place dans les structures d'accueil, et ce, malgré une politique volontariste du Département dans ce secteur.

Durant de très nombreuses années, le Conseil Départemental a ainsi soutenu la création de structures d'accueil collectif, permettant en quelques années un bond, tant qualitatif que quantitatif des crèches et micro-crèches sur le territoire. Aujourd'hui, ce sont près de 6 000 places qui sont ainsi agréées par le Département.

Toujours dans une optique de gain, tant qualitatif que quantitatif des modes de garde, le Département soutient la structuration du métier d'assistant maternel. Si on compte actuellement plus de 1 460 assistants maternels agrées pour 4 350 places, c'est notamment grâce aux efforts du Département d'accompagner le développement de la profession tout en soutenant les familles, en facilitant la recherche d'un assistant maternel mais surtout grâce au chèque marmaille, véritable bouffée d'air financière pour les familles les plus modestes pour lesquelles la garde d'enfant constitue un poste de dépense majeur.

Enfin, depuis trois ans maintenant, le Département a franchi une nouvelle étape dans son soutien à cette profession avec la mise en place d'un mode d'accueil innovant, les Maisons d'Assistants Maternels. À ce jour, 32 MAM ont ouvert leurs portes sur le territoire et les projets ne cessent de se multiplier, les assistants maternels ayant parfaitement saisi l'opportunité d'un tel dispositif qui ouvre de nouvelles perspectives sur un territoire tel que le nôtre.

Les assistants maternels ont toujours été des maillons essentiels du bien-être et de l'épanouissement de nos marmailles. La Journée des Assistants Maternels est une manière pour le Département de saluer leur travail, de réaffirmer son soutien à ces professionnels de la petite enfance, et de permettre aux familles de mieux connaître des femmes, mais aussi des hommes, qui font un travail formidable, et fondamental, pour la cohésion sociale et familiale.



**Programme de la matinée** Page 5

L'accompagnement des assistants maternels
Page 7

La création des Maisons d'Assistants Maternels (MAM) Page 8

L'offre d'accueil des enfants de moins de 3 ans

Page 9



## PROGRAMME DE LA MATINÉE

HORAIRE	ÉVÉNEMENTS	LIEU
8h30	Ouverture de la manifestation avec les « Rencontres Professionnelles » de la petite enfance	Hall du Palais de la Source
	Conférence	
10h	Intervention de Marlène MUSSARD	
	(Conteuse et formatrice).	
	« Les comptines et le développement de l'enfant ».	Hémicycle
11h40	Échanges avec la salle	
12h30	Clôture	Hall du Palais de la Source



## PROGRAMME DE LA MATINÉE

#### LES PARTENAIRES

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).
- Le Relais Particulier emploi de la FEPEM (Fédération des Particuliers Employeurs)
- Les organismes intervenants dans le domaine de la formation continue
- Le FONGECIF (Congé individuel formation)
- Le SORR (Syndicat des orthophonistes de La Réunion)
- Le Réseau RAM (Relais d'Assistants Maternels)
- Les assistants maternels en MAM (Maisons d'Assistants Maternels)
- Les assistants maternels exerçant à domicile
- Le Point Info Santé
- Le service PMI
- La Direction de l'Insertion et le dispositif ADEN
- Le site Internet EnfEnConfiance
- Le service Chèque Marmaille /Tapis d'Eveil.
- Association Ekolo Tipa Tipa

#### **AUTRES ACTIONS**

**Atelier :** Il est proposé au public au cours d'un atelier pédagogique de fabriquer des objets en carton à utiliser avec les tout-petits lors des comptines.



# L'ACCOMPAGNEMENT DES ASSISTANTS MATERNELS

Plusieurs dispositifs ont été initiés en faveur des assistants maternels et des familles. Ces aides départementales sont financières, matérielles et sous la forme d'assouplissement des termes de l'agrément.

### LE CHÈQUE MARMAILLE

La contribution du Conseil départemental au frais de garde du jeune enfant s'élève à 100 € par mois lorsque les parents font appel à un assistant maternel agréé et elle est à 70 € par mois pour les structures d'accueil. Pour les enfants en situation de handicap le montant est de 250 €.

#### LE TAPIS D'ÉVEIL

Afin d'aider les assistants maternels lors de leur installation, il a été décidé de doter chaque nouvel agréé d'un tapis d'éveil. Le dispositif concerne également ceux qui renouvellent l'agrément.

## L'ABAISSEMENT DE L'ÂGE D'ACCUEIL

nouvel agréé d'un tapis d'éveil. Le dispositif concerne également ceux qui renouvellent l'agrément.

#### LA FORMATION INITIALE GRATUITE

Le Conseil départemental a pour obligation d'organiser et de financer la formation initiale des assistants maternels :

- La 1<sup>re</sup> partie est dispensée avant l'accueil des enfants. Elle comprend également une initiation aux gestes de premiers secours et une initiation à l'accueil collectif.
- La 2<sup>de</sup> partie est organisée dans les 2 ans suivant l'accueil du premier enfant.

Cette formation initiale obligatoire concerne chaque année près de 150 assistantes maternelles.

## LE SITE INTERNET « TROUVER UNE ASSISTANTE MATERNELLE »

Ce site est dédié aux parents qui sont à la recherche d'un mode d'accueil. L'accès est gratuit et il se fait à partir de l'adresse suivante : <a href="http://www.cg974.fr">http://www.cg974.fr</a>, rubrique « Enfance » puis « trouver une assistante maternelle ».

Cet outil offre également aux assistants maternels la possibilité de se faire connaître et de renseigner sur leur disponibilité et leurs conditions d'accueil.

# LA CRÉATION DE MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

## La loi n° 2010-625 du 9 juin 2010 relative à la création des Maisons d'Assistants Maternels (MAM)

- Une subvention de 4 000 € par MAM constituée en association et versée en une seule fois ;
- Une intervention des services du Conseil Départemental sur la signalétique et l'agencement intérieur complémentaire selon une charte graphique dans la limite de 1 000 €;
- Un accompagnement technique au montage de projet ;

- Une aide pour la recherche de locaux ;
- Un accueil des assistants maternels et des enfants dans les activités culturelles organisées par les équipements départementaux;
- Un prêt à taux zéro d'un montant maximum de 8 000 € par assistants maternels peut être accordé par le biais du dispositif ADEN (Aide Départementale aux Entreprises Nouvelles).

Au 31 octobre 2016, le Conseil départemental a agréé 32 Maisons d'Assistantes Maternelles qui proposent une capacité totale d'accueil de 393 places et où travaillent 98 assistants maternels dont 2 hommes.



## L'OFFRE D'ACCUEIL POUR LES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS

#### Selon les chiffres de la CAF de La Réunion :

En 2014, le nombre d'enfants de moins de trois ans était estimé à 40 000 et le nombre de places d'accueil offertes était de 9 500 environ dont près de 4 142 chez les 1 500 assistants maternels agréés par le Conseil départemental.

Le taux de couverture de l'offre d'accueil petite enfance à La Réunion est 18%, alors qu'il atteint 53 % atteint en métropole.



- 2 351 familles ont employé une assistante maternelle ;
- 2 556 enfants ont été accueillis par une assistante maternelle ;
- 562,00 € c'est le coût moyen départemental pour l'emploi d'une assistante maternelle.







Le Département aux côtés des Réunionnais

## **INFORMATIONS**

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION Hôtel du Département 2, rue de la Source 97488 Saint-Denis Cedex

Tél.: 02 62 90 30 30 • Fax: 02 62 90 39 99 www.cg974.fr